

RESULTATS des ELECTIONS du CNESER

3 élus CFDT sur 7 représentants des EPIC
 parmi ces 3 élus titulaires : **2 agents du BRGM**

Merci à tous ceux qui ont voté pour la liste CFDT !

En votant pour la CFDT et **les valeurs portées par ses candidats**, vous avez rappelé votre attachement à la **défense d'une recherche publique de qualité** et permis que le personnel du BRGM ait un nombre de représentants significatif au CNESER.

Merci à tous ceux qui ont exprimé leur choix à ces élections !

Avec un taux de participation de 40% au BRGM (alors qu'il n'atteint pas 20% au CEA, ni dans les universités), vous avez montré l'intérêt que porte le personnel du BRGM à la **défense de notre mission de recherche publique** et **donné du poids aux élus du BRGM** qui agiront en ce sens.

	BRGM	CEA	CIRAD	CNES	IFREMER	TOTAL	Nb élus
Votants	40,0%	17,8%	33,2%	37,6%	41,1%	23,0 %	
CFDT	35,5%	35,2%	45,5%	45,2%	57,9%	40,1%	3
CGT	24,6%	27,6%	23,6%	26,0%	36,2%	27,5%	2
CFE-CGC	35,7%	28,9%	30,2%	21,6%	2,9%	25,8%	2
FO	4,1%	8,4%	0,7%	7,2%	2,9%	6,6%	0

ELUS (titulaires) du collège EPIC

Toutes listes confondues, la répartition des 7 élus (et 7 suppléants) dans les 5 EPICS est la suivante : 3 CEA (+ 1 suppléant), 2 CIRAD, **2 BRGM (+ 1 suppléant)**, 0 IFREMER (+2 suppléants), 0 CNES (+3 suppléants).

Avec 12 élus au CNESER (sur 43 tous collèges confondus), **la CFDT est de loin la première organisation syndicale dans la RECHERCHE et l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.**

Grâce à l'implication de la section CFDT du BRGM dans ces élections, deux chercheurs du BRGM siégeront en tant que titulaires au CNESER : Sandra Lanini est modélisatrice hydrogéologue dans l'unité NRE de D3E à Montpellier et travaille depuis 17 ans au BRGM ; Daniel Raucoules est chercheur en télédétection dans l'unité RAI de la DRP et travaille depuis 16 ans au BRGM.

Le CNESER en quelques mots...

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche (MESR), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Dans sa nouvelle version, le CNESER comporte 100 membres, dont 60 élus représentant les personnels et les étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche (parmi lesquels 7 représentants des EPIC). Il comprend également 40 représentants (nommés) des « grands intérêts nationaux » et de diverses institutions.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les grandes orientations de la politique de l'ESR : stratégies nationales, bilans, projets de réforme globaux, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- les projets de lois, décrets, arrêtés concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes ;
- les diplômes nationaux
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur.

Le CNESER est convoqué en session **au moins trois fois par an**. L'une de ces sessions est consacrée au débat budgétaire. C'est le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur qui fixe l'ordre du jour de chaque session, mais à partir de cette année, tout membre du CNESER pourra demander qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour.